

M. Chrétien: . . . du gouvernement fédéral sur les ressources sous-marines. Nous voulons nous assurer que les profits provenant de ces ressources échoient aux personnes qui pourraient en bénéficier.

M. McGrath: Une question supplémentaire, madame le Président. En vendant leur âme pour un peu de potasse, les néo-démocrates ont vendu les rares amis qu'il leur restait dans les provinces de l'Atlantique. Quelle mauvaise journée! Je voudrais demander au ministre pourquoi la question des ressources renouvelables n'a pas été insérée dans . . .

Une voix: Vous avez fait de l'excellent travail.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Madame le Président, on voit que la vérité blesse.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je voudrais demander au ministre pourquoi la question des ressources renouvelables ne fait pas partie de l'ensemble des propositions du gouvernement, alors qu'il connaît très bien l'importance, par exemple, de l'exploitation et du transport de l'énergie hydro-électrique dans les provinces de l'Atlantique.

M. Chrétien: Madame le Président, ma réponse à la première partie de la question est que notre position sur les ressources sous-marines a été bien expliquée aux Terre-Neuviens qui nous ont donné un député de plus aux dernières élections générales.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Au cours des négociations avec le premier ministre Peckford l'été dernier, nous avons dit que nous exercerions au besoin les pouvoirs que nous avons en matière de commerce interprovincial. Je m'étonne que le premier ministre Peckford, qui ne cesse de nous causer des problèmes, vienne solliciter l'aide du gouvernement fédéral quand il s'agit de transporter son électricité à travers le Québec.

M. McGrath: C'est un droit constitutionnel et vous le savez.

M. Chrétien: Pour y arriver, nous avons besoin d'un gouvernement fédéral fort. S'il tient à ce que nous l'aidions, mieux vaudrait pour lui qu'il cesse de faire des déclarations comme celle d'hier.

M. Clark: Roger Simmons vient de sortir.

M. McGrath: C'est un droit constitutionnel et vous le savez.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Assoyez-vous!

M. Chrétien: Madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie! Je tiens à rappeler aux deux députés qu'ils doivent reprendre leur siège lorsque l'Orateur se lève de son fauteuil. Nous écoutons le ministre de la Justice.

Une voix: Il a terminé.

Des voix: Bravo!

Questions orales

M. Chrétien: Madame le Président, la résolution indique assez clairement que les frontières des provinces ne sauraient être modifiées sans l'approbation des provinces. C'était de bonne guerre de la part des premiers ministres provinciaux de chercher à faire croire le contraire.

M. Crombie: C'est une impasse.

M. Chrétien: La même observation vaut aussi pour le droit à l'éducation religieuse dans les provinces.

M. McGrath: Madame le Président, le ministre de la Justice du Canada est-il en train de dire à la Chambre qu'en vertu de l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, Terre-Neuve n'a pas le droit d'acheminer son électricité vers l'Ontario ou ailleurs en passant par le Québec? Est-ce là sa position en tant que ministre de la Justice? Nous ne demandons pas d'aide; tout ce que nous voulons, c'est que le gouvernement . . .

● (1440)

Mme le Président: A l'ordre.

M. Chrétien: Madame le Président, chaque fois qu'il se trouvera un marché pour l'énergie hydro-électrique, nous serons heureux d'aider la province de Terre-Neuve . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: . . . en invoquant les pouvoirs que le fédéral possède. Si nous écoutons l'opposition et affaiblissions le fédéral en faisant du Canada la somme de ses parties, il nous serait alors impossible d'aider Terre-Neuve.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA TÉLÉVISION À PÉAGE—ON DEMANDE QUE LE CRTC CHANGE DE POLITIQUE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, la question que je veux poser au ministre des Communications semblera très modérée après le vacarme et la hargne que nous venons d'entendre.

Une voix: C'est un ministre très modéré.

M. Rose: Étant donné que le ministère du CRTC ont annoncé simultanément hier que le système de télévision à péage sera implanté au Canada très bientôt en dépit du fait que le rapport Therrien du CRTC, paru en juillet dernier, dit à la page 59 que «rien ne permet de croire qu'il existe une forte demande pour ce service et que les seuls à réclamer la mise sur le marché de ce système sont ceux qui s'attendent à en tirer profit», le ministre peut-il assurer à la Chambre que le CRTC, qui est un organisme de réglementation autonome, a fait cette volte-face dans sa politique de son propre chef sans ingérence extérieure de la part du ministre ou de son ministère? En outre, étant donné que le ministre est favorable à la venue rapide de la télévision à péage sans savoir comment on atteindra l'objectif premier qui est d'accroître le nombre d'émissions à contenu canadien, pourrait-il dire à la population ce qui l'a poussé à apporter à sa politique un changement aussi brusque que lourd de conséquences?